



CONSEIL DE
L'UNION EUROPÉENNE



13325/10

(OR. en)

PRESSE 235

PR CO 17

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

3031ème session du Conseil

Affaires étrangères

Bruxelles, le 10 septembre 2010

Président

Steven VANACKERE

Vice-premier ministre et ministre des affaires étrangères et
des réformes institutionnelles

P R E S S E

Principaux résultats du Conseil

Le Conseil a donné son feu vert à l'ouverture de négociations:

- avec la **Chine** en vue d'un accord relatif à la protection des indications géographiques des vins, spiritueux, produits agricoles et denrées alimentaires;
- avec la **Malaisie** en vue d'un accord de libre-échange.

Il a en outre tenu un premier débat sur la mise en place d'une politique de l'UE en matière d'investissements internationaux.

SOMMAIRE¹

PARTICIPANTS.....	4
--------------------------	----------

POINTS AYANT FAIT L'OBJET D'UN DÉBAT

ACCORDS DE PARTENARIAT ÉCONOMIQUE.....	6
--	---

ACCORD DE LIBRE-ÉCHANGE AVEC LA CORÉE DU SUD	7
--	---

POLITIQUE EN MATIÈRE D'INVESTISSEMENTS INTERNATIONAUX.....	8
--	---

DIVERS	9
--------------	---

Pakistan	9
----------------	---

AUTRES POINTS APPROUVÉS

POLITIQUE COMMERCIALE

– UE-Malaisie: ouverture de négociations en vue d'un accord de libre-échange	10
--	----

AGRICULTURE

– Négociations avec la Chine relatives à la protection des indications géographiques.....	10
---	----

¹

- Lorsque des déclarations, des conclusions ou des résolutions ont été formellement adoptées par le Conseil, cela est indiqué dans le titre du point concerné et le texte figure entre guillemets.
- Les documents dont la référence est mentionnée sont accessibles sur le site internet du Conseil <http://www.consilium.europa.eu>.
- Les actes adoptés comportant des déclarations au procès-verbal accessibles au public sont signalés par un astérisque; ces déclarations sont accessibles sur le site internet du Conseil mentionné ci-dessus ou peuvent être obtenues auprès du Service de presse.

PARTICIPANTS

Belgique:

M. Steven VANACKERE

Vice-premier ministre et ministre des affaires étrangères et des réformes institutionnelles
Ambassadeur

Mme Liliane BLOEM

Bulgarie:

M. Traycho TRAYKOV

Ministre de l'économie, de l'énergie et du tourisme

République tchèque:

M. Karl SCHWARZENBERG

Vice-premier ministre et ministre des affaires étrangères

Danemark:

Mme Lene ESPERSEN

Ministre des affaires étrangères

Allemagne:

M. Bernd PFAFFENBACH

Secrétaire d'État au ministère fédéral de l'économie et de la technologie

Estonie:

M. Raul MÄLK

Représentant permanent

Irlande:

M. Dick ROCHE

Ministre adjoint aux services du premier ministre (Taoiseach) et ministre adjoint au ministère des affaires étrangères, chargé des affaires européennes

Grèce:

M. Konstantinos PAPADOPOULOS

Secrétaire général

Espagne:

M. Alfredo BONET

Secrétaire d'État au commerce

France:

Mme Anne-Marie IDRAC

Secrétaire d'État chargé du commerce extérieur, auprès du ministre de l'économie, de l'industrie et de l'emploi

Italie:

M. Adolfo URSO

Vice-ministre du développement économique

Chypre:

M. Andreas MAVROYIANNIS

Représentant permanent

Lettonie:

M. Artis KAMPARS

Ministre de l'économie

Lituanie:

M. Audronius AŽUBALIS

Ministre des affaires étrangères

Luxembourg:

M. Christian BRAUN

Représentant permanent

Hongrie:

M. János MARTONYI

Ministre des affaires étrangères

Malte:

M. Tonio BORG

Vice-premier ministre et ministre des affaires étrangères

Pays-Bas:

Mme Maria VAN DER HOEVEN

Ministre de l'économie

Autriche:

M. Hans-Dietmar SCHWEISGUT

Représentant permanent

Pologne:

M. Marcin KOROLEC

Sous-secrétaire d'État au ministère de l'économie

Portugal:

M. Luis AMADO

Ministre des affaires étrangères

Roumanie:

M. Mihnea MOTOC

Représentant permanent

Slovénie:

M. Viljem PŠENIČNY

Secrétaire d'État aux affaires économiques

Slovaquie:

M. Stanislav KUBINEC

Directeur

Finlande:

M. Paavo VÄYRYNEN

Ministre du commerce extérieur et du développement

Suède:

M. Gunnar WIESLANDER

Secrétaire d'État au ministère des affaires étrangères

Royaume-Uni:

M. Edward DAVEY

Sous-secrétaire d'État au ministère des entreprises, de l'innovation et des compétences

Commission:

M. Karel DE GUCHT

Membre

POINTS AYANT FAIT L'OBJET D'UN DÉBAT

ACCORDS DE PARTENARIAT ÉCONOMIQUE

Le Conseil a procédé à un échange de vues sur la situation et la voie à suivre en ce qui concerne la négociation d'accords de partenariat économique (APE) avec les pays et régions d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique (ACP).

Il a pris note des suggestions formulées par la Commission pour adapter la stratégie de négociation de l'UE afin de relancer le processus de négociation.

ACCORD DE LIBRE-ÉCHANGE AVEC LA CORÉE DU SUD

Le Conseil a examiné un projet de décision concernant la signature et l'application provisoire d'un accord de libre-échange avec la Corée du Sud.

Il est convenu de revenir sur la question le plus tôt possible, afin que l'accord puisse être signé et qu'une proposition de décision relative à la conclusion de l'accord puisse être adressée au Parlement européen pour recueillir son approbation.

L'accord, paraphé le 15 octobre 2009, prévoit une libéralisation progressive et réciproque du commerce de marchandises et de services et définit des règles concernant les questions liées au commerce.

POLITIQUE EN MATIÈRE D'INVESTISSEMENTS INTERNATIONAUX

Le Conseil a pris note de la présentation par la Commission d'une communication relative à l'élaboration d'une politique de l'UE en matière d'investissements internationaux (*doc. 11952/10*).

Il a procédé à un échange de vues.

La mondialisation a provoqué une augmentation spectaculaire des mouvements de capitaux ces dernières années; en 2007, les flux d'investissements étrangers directs (IED) ont atteint un niveau record de presque 1500 milliards d'euros.

Aux termes de l'article 207 du traité de Lisbonne, qui est entré en vigueur en décembre 2009, les IED sont un domaine d'action qui relève de la compétence exclusive de l'UE dans le cadre de la politique commerciale commune. Jusqu'à ce jour, les États membres négocient des traités bilatéraux d'investissement avec des pays tiers.

Afin de faire face aux conséquences de cette nouvelle compétence de l'UE, la Commission a, pour commencer, présenté en juillet un ensemble de mesures, dont sa communication fait partie, ainsi qu'une proposition de règlement visant à instaurer des arrangements transitoires pour les traités bilatéraux d'investissement conclus par des États membres.

Dans sa communication, il est question notamment de la définition des IED, des critères de sélection d'éventuels partenaires de négociation, des normes applicables aux futurs accords d'investissement au niveau de l'UE et du règlement des différends.

Durant les travaux du Conseil, les délégations ont souligné qu'il était nécessaire de mettre en place dès que possible un cadre global et efficace pour les accords d'investissement à l'échelon de l'UE. Elles ont en outre mis l'accent sur la nécessité, ce faisant, de garantir la sécurité juridique aux opérateurs, ainsi que la prévisibilité et une protection maximale aux investisseurs de l'UE à l'étranger, et de faire en sorte que l'UE reste une destination attrayante pour les investissements.

DIVERS**Pakistan**

La Commission a informé le Conseil d'éventuelles initiatives dans le cadre de la politique commerciale de l'UE visant à contribuer à la reconstruction économique au Pakistan, à la suite des importantes inondations qu'a connues le pays récemment.

AUTRES POINTS APPROUVÉS

POLITIQUE COMMERCIALE

UE-Malaisie: ouverture de négociations en vue d'un accord de libre-échange

Le Conseil a approuvé l'ouverture de négociations en vue d'un accord de libre-échange avec la Malaisie.

AGRICULTURE

Négociations avec la Chine relatives à la protection des indications géographiques

Le Conseil a autorisé la Commission à engager des négociations avec la Chine en vue d'un accord relatif à la protection des indications géographiques des vins, spiritueux, produits agricoles et denrées alimentaires.
